



Association des retraitées
et retraités de l'enseignement
du Québec (CSQ)

DEVENIR MEMBRE DE L'A.R.E.Q. SIGNIFIE BEAUCOUP PLUS QUE DÉTENIR DE L'ASSURANCE...

Au fil des années, plusieurs associations se sont formées et ont sollicité l'adhésion des personnes retraitées avec diverses missions les touchant. Plus près de nous, certains groupes ont plaidé l'exclusivité et ont demandé à certains membres de l'A.R.E.Q. de démissionner pour rejoindre leur rang. La question n'est pas de savoir pourquoi choisir une association plutôt qu'une autre, mais en quoi il est avantageux de devenir et de demeurer membre de l'A.R.E.Q.

Après 45 ans d'existence, forte de ses 48 000 membres, l'A.R.E.Q. a gagné une crédibilité et une notoriété qui font d'elle, une des associations de personnes retraitées la plus représentative dans le secteur public et parapublic.

Le Québec vivra d'ici quelques années un vieillissement accéléré de sa population. À l'A.R.E.Q. il en sera de même, près de 16 500 membres atteindront 65 ans d'ici 5 ans. Bien vieillir, cela se prépare. C'est pourquoi, avec la diversité de ses membres, (éducation, santé, loisir, communautaire, petite enfance, etc.), elle travaille à s'assurer que les personnes retraitées ne soient pas exclues ou isolées en tant que citoyennes et citoyens.

De plus, compte tenu de son expertise sur plusieurs questions, elle est souvent invitée par le Gouvernement ou par le Conseil des aînés à se prononcer sur des dossiers politiques qui touchent les personnes retraitées et aînées, et utilise ainsi son pouvoir d'influence. Être membre de l'A.R.E.Q. c'est accéder à une tribune, à une voix pour se faire représenter, mais aussi pour bénéficier de plusieurs services et avantages. C'est connu, c'est dans le nombre qu'on trouve la force.

En devenant membre de l'A.R.E.Q. vous avez l'avantage d'être non seulement représenté au sein d'une organisation provinciale mais aussi de demeurer au sein de votre collectivité. L'A.R.E.Q. est divisée en 10 régions et 93 secteurs favorisant ainsi le dialogue avec ses membres et l'implication dans son milieu.

UNE ADHÉSION AVEC UN DÉLAI

Vous avez un délai de 90 jours suivant votre fin de protection d'assurance collective comme employée ou employé, pour adhérer à l'A.R.E.Q. Après ce délai, il n'est plus possible de devenir membre. **La décision de ne pas ou de ne plus adhérer à l'A.R.E.Q. est IRREVOCABLE.** C'est pour cette raison qu'il est primordial d'adhérer à l'Association à l'intérieur de ce délai.

DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Voici quelques dossiers traités qui vous concernent directement.

Au niveau de la santé

- Ouverture au privé dans le système de santé public
- Les soins à domicile
- Les aidantes et aidants naturels

Au niveau économique

- Les dépenses en santé et le vieillissement, mythe ou réalité ?
- L'indexation de la rente de la CARRA
- Le retour au travail des personnes retraitées et la loi des régimes de retraite

Au niveau social

- La valorisation des personnes âgées
- Le vieillissement de la main-d'œuvre

DES LOISIRS

Voilà une réalité importante à la retraite. C'est pourquoi, dans chaque région et dans chaque secteur, selon le profil des membres, des activités sont organisées. Occasions qui favorisent la rencontre avec d'anciennes et anciens collègues de travail.

DES SERVICES AUX MEMBRES

Les avantages

Comme personne retraitée de la CSQ, en devenant membre de l'A.R.E.Q. vous avez accès à :

- **Une assurance collective complète** (maladie et vie) qui appartient aux membres et dont le contenu est décidé par les membres.
- **Une assurance résidentielle et automobile** avec RésAut La Personnelle.

Un service personnalisé par notre personnel-conseil

Informations et traitement de dossiers, selon les politiques de l'A.R.E.Q.

- De votre régime de retraite de la CARRA
- De votre contrat d'assurance maladie et vie
- D'entraide pour vous diriger au bon endroit pour traiter un dossier
- De formation

Publication et Information

- Revue *Quoi de Neuf ?* publiée aux deux mois
- Journal du secteur
- Site Internet de l'A.R.E.Q.

Session de préparation à la retraite

Vous prévoyez prendre votre retraite bientôt... une préparation est toujours de mise. Informez-vous auprès de votre syndicat pour connaître les dates et lieux des sessions de formation.

UNE VIE ASSOCIATIVE

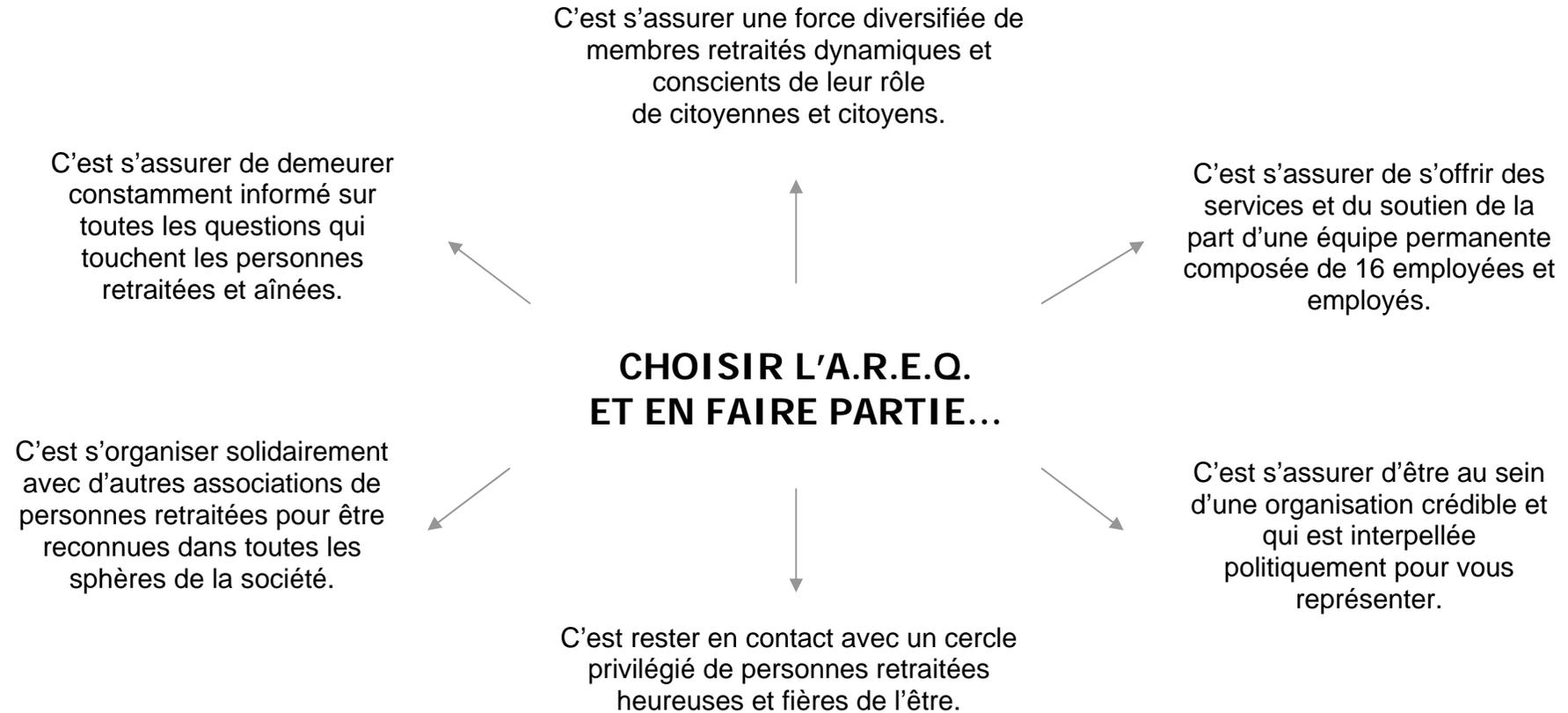
Vous voulez vous impliquer bénévolement, vous pouvez participer activement à différents comités provinciaux ou encore au sein de votre région ou secteur :

- Retraite
- Assurances
- Condition des femmes et des hommes
- Environnement
- Sociopolitique, etc.

L'implication bénévole vous intéresse ? 665 postes électifs permettent de participer activement à la vie associative de l'A.R.E.Q.

L'A.R.E.Q.

C'EST...



**48 000 MEMBRES,
45 ANS D'EXISTENCE,
NOUS SOMMES FIÈRES ET FIERES D'ÊTRE MEMBRES DE L'A.R.E.Q.**